

Retraites complémentaires : le « déficit », ce mythe patronal

vendredi 5 juin 2015, par [BERNARD Stéphane](#) (Date de rédaction antérieure : 26 février 2015).

Sommaire

- [Le Medef attaque](#)
- [Appliquer la loi et réduire le](#)

Les négociations concernant les retraites complémentaires du privé ont commencé le mardi 17 février. L'âge de départ à la retraite et le niveau des pensions sont à nouveau menacés. Pourtant l'égalité hommes-femmes et les 32 heures, avec embauches et sans perte de salaire, assureraient la pérennité et l'amélioration de tous les régimes de retraite.

« Si rien n'est fait, les caisses de l'Arrco (complémentaire de l'ensemble des salariés du privé) pourraient être à sec en 2025, et celles de l'Agirc (pour les cadres) dès 2018 », écrit le Monde. Du jour au lendemain, les caisses de retraites complémentaires ne toucheraient plus aucun centime, plus aucune cotisation sociale ne serait versée ! Invoquer le déficit est absurde : l'ensemble de la population active ne peut pas se retrouver au chômage, et parmi ceux qui déblatèrent sur le sujet se trouvent les « partenaires sociaux » majoritaires dans les instances qui décident à la fois des dépenses et des recettes...

Le Medef attaque

Dans tous les médias, des cris d'orfraies annoncent ce « trou », prétexte habituel aux attaques. Le Medef veut augmenter les cotisations salariales, poursuivre la désindexation des pensions, prendre des mesures pour réduire les pensions de réversion. Il envisage de repousser le paiement des retraites complémentaires de 62 à 64 ans, y compris lorsque l'on bénéficie de tous ses trimestres à 62 ans ! L'âge de la retraite à taux plein, c'est-à-dire sans décote, passerait de 67 à 69 ans.

Le Medef propose aussi la fusion de l'Agirc et de l'Arrco « *pour faire durer les réserves jusqu'en 2023* ». L'Agirc verse la moitié des pensions des cadres et compense ainsi le faible montant de leurs retraites de sécurité sociale limité à un plafond (1 585 euros par mois pour 2015). Sa disparition pourrait avoir pour conséquence une baisse importante du niveau global de leurs pensions. Une véritable incitation à souscrire à des retraites par capitalisation.

Et comme par hasard, la veille de l'ouverture des négociations, Pierre Gattaz proposait des fonds de pension comme solution aux difficultés financières des retraites, un assureur, le président de Generali France, étant désigné comme chef de file de la délégation du Medef.

Appliquer la loi et réduire le temps de travail...

Bénéficiaire de bonnes retraites par répartition ne pose aucun problème. Depuis la création des complémentaires, les recettes pour financer leurs besoins de trésorerie ont été multipliées par trois. Mais elles pourraient devenir insuffisantes ces prochaines années en raison du chômage et de la stagnation des salaires.

Une étude [1] de la direction technique de l'Arrco et de l'Agirc propose une solution pour augmenter la part des salaires qui doit être versée aux régimes de retraite sous forme de cotisations sociales : l'application de la loi du 4 août 2015 sur « l'égalité réelle entre les hommes et les femmes » qui permettrait à ces régimes d'être largement excédentaires. Une autre mesure, la réduction du temps de travail à 32 heures, avec embauches compensatrices et sans perte de salaire, permettrait une augmentation du niveau des pensions (Sécu et complémentaires) et le retour aux 60 ans.

S. Bernard

P.-S.

* Parus dans l'Notre presse : Hebdo L'Anticapitaliste - 278 (26/02/2015). <http://www.npa2009.org/>

Notes

[1] Étude N°DT 2014-18